

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

#### **SEANCE DU 27 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt sept du mois de février, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

## Participent à la séance :

Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,

M. Vincent LELONG, payeur départemental,

Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,

Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

#### Présents:

## Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Jean GASC (suppléant de M. Christophe TESTAS), Serge ENTRAYGUES, Georges BOUSQUET, Jean-Marie FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Jacques THOUROUDE, Marc COUSINIE.

Mmes Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.

### Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, LTN Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, Léo THIEL (suppléant de Julien ESTIVALS).

#### Absents excusés :

MM. André FABRE, Philippe GONZALEZ.

Secrétaire: Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 16/ pouvoirs : 0/ votants : 16.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 6.

Date de la convocation : 16 février 2015.

# **RAPPORT N°007/CA - 02/15**

# Objet: organigramme du SDIS du Tarn

Par délibération du 15 novembre 2013, le Conseil d'administration a adopté le projet d'établissement du SDIS pour la période 2013-2018 et a parallèlement validé l'organigramme de l'établissement.

Cet organigramme prévoyait pour les postes d'officiers ou de cadres SPP occupant des postes en SHR, les grades minimum et maximum pouvant être détenues par les personnels affectés sur ces postes. Il apparaît après 18 mois de mise en œuvre de cet organigramme et d'application de la « réforme de la filière SPP » la nécessite de procéder à quelques ajustement.

Parallèlement, il est nécessaire de compléter l'organigramme du SDIS par la définition pour les postes occupés par des PATS, de grades minimum et maximum pouvant être détenus sur ces postes.

## A. Ajustement de l'organigramme pour des emplois de SPP

- Cet ajustement porte sur 4 postes de l'État-major et 1 poste en groupement territorial.
  - Groupement Ressources humaines et Formation
- Le poste d'adjoint au chef de service formation est aujourd'hui ouvert au grade maximum de Lieutenant Hors Classe. Il

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN conviendrait, afin de conforter ce poste dans ses fonctions d'encadrement, tant vis à vis de l'effectif du service formation que des cadres chargés de la formation en groupements territoriaux de l'étendre au grade Capitaine (Cat.A).

- Les postes d'adjudant du service formation manquent d'attractivité, alors que les objectifs de la formation méritent d'affecter sur ces postes des cadres motivés et compétents pour concevoir les programmes de formation. Pour ce faire, il est proposé, à l'instar d'autres postes ainsi définis dans l'organigramme (personnel officier volontariat) d'étendre la plage des grades pouvant être occupés, sur l'un des 3 postes d'adjudant du S.FOR, d'Adjudant ( ADJ) à Lieutenant de Première classe ( L1C).
- Afin de mieux afficher le rôle du service gestion des volontaires dans le développement du volontariat, il est proposé de confier le poste d'adjoint au chef de service à l'officier chargé du volontariat affecté dans ce service.

## **♦** Groupement Logistique

- Le poste de chef de l'atelier départemental est aujourd'hui plafonné au grade d'adjudant, alors qu'il comprend parallèlement les fonctions d'adjoint au chef du service matériels. Dans la même logique que précédemment, ce poste devait pouvoir être occupé par un adjudant ou un Lieutenant de Seconde classe (L2C).

## Groupement Territorial

- La charge de chef de centre est lourde pour les chefs de centre SPV, qui n'ont parfois pas la disponibilité nécessaire pour l'assurer. Le SDIS a aussi mis en place la fonction de correspondant de centre (cadres SPP qui aident et soutiennent le chef de centre dans ses fonctions managériales), ce qui est positif mais reste parfois insuffisant.

Les difficultés actuelles du CS Réalmont (CS de 2nde catégorie, 550 interventions par an) conduisent à envisager un renforcement permanent de l'encadrement. Il est ainsi proposé à titre expérimental, de détacher un adjudant du CSP Albi pour occuper l'emploi d'adjoint au chef CIS, afin de mesurer l'impact de ce renfort sur le fonctionnement du centre. Ce cadre pourrait être par ailleurs chargé de la fonction de correspondant de centre (CS Montredon-Labessonnié par exemple).

# B. Organigramme des PATS

Le projet d'établissement prévoit dans son objectif intermédiaire 3.1.c de mettre en place des actions répondant au sentiment de dévalorisation exprimé par les PATS. Une des actions cibles consiste en la revalorisation des postes des filières administratives et techniques en affichant pour chaque poste le grade maximum pouvant être atteint permettant une visibilité en terme de carrière au sein du SDIS 81.

Ainsi, suite à la rédaction des fiches de poste, à 3 réunions du groupe de travail, puis à un arbitrage final du comité de direction (présenté ensuite au groupe de travail), l'organigramme suivant est soumis à l'approbation des membres du CASDIS. Il a globalement été conduit sur les mêmes principes que ceux mis en œuvre pour les sapeurs pompiers professionnels à savoir :

- chefs de groupements et adjoints : second grade des cadres d'emploi de la catégorie A
- chefs de service : premier grade des cadres d'emploi de la catégorie A
- adjoint chef de service et experts d'un domaine : grade maximal des cadres d'emploi de la catégorie B
- agents des services : grade maximal des cadres d'emploi de la catégorie C.

Ce travail a mis en exergue la nécessité pour certains emplois de basculer sur la filière technique : technicien Système d'information géographique et opérateurs du CTA CODIS.

Certains postes annotés d'une astérisque ne sont pas ouverts au grade supérieur. Pour autant, il est admis que dès lors que les missions de ces postes évolueront vers plus de tâches de conception et d'encadrement, ils pourront être du grade immédiatement supérieur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

d'entériner l'organigramme tel qu'il est présenté en annexe 1, étant entendu que les modifications proposées apparaissent en police de caractère noire sur fonds jaune.

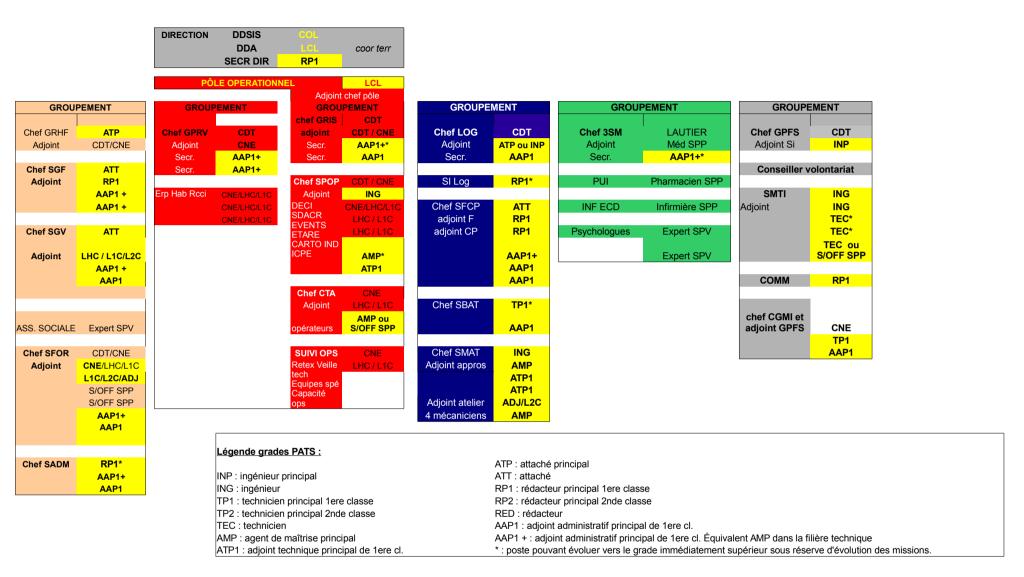
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

Document signé électroniquement par le président du Conseil d'Administration, Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication: 31/03/2015

ORGANIGRAMME Annexe 2



ORGANIGRAMME\_2 Annexe 2

GPT NORD		GPT OUEST		GPT S	GPT SUD	
CHEF GPT	CDT	CHEF GPT	CDT	CHEF GPT	CDT	
CNE/LHC/L1C	LHC / L1C	CNE/LHC/L1C	LHC / L1C	CNE/LHC/L1C	LHC / L1C	
Off SPV		Off SPV		Off SPV		
Secrétaire	AAP1	Secrétaire	AAP1	Secrétaire	AAP1	
Mécanicien	ATP1	Mécanicien	ATP1	Mécanicien	ATP1	
Logisticien	ATP1	Logisticien	ATP1	Logisticien	ATP1	
	**					
ALBI	CDT	GAIL	CNE/LHC/L1C	CSTR	CNE	
	CNE/LHC		L1C/L2C		CNE/LHC	
CRMX	L1C	GRHT	L1C	MZMT	L1C	
	L1C/L2C		L1C/L2C		L1C/L2C	
LACN	L2C	LAVR	L1C	LABR	L2C	
			L1C/L2C			
ALBN				ANGL		
		CAHZ				
CORD				BRAS		
		CNAU				
MURA				DOUR		
		LISL				
REAL	ADJ		ı	LABA		
		RABA				
STJU		0.11)/	ı	LCRZ	l	
		SALV				
VALE		00011	I	MTRD	l	
		SPAU		DUIVI.		
		00111	ı	PUYL	l	
		SSUL		0007		
		1/4 OH	ı	SORZ		
		VAOU				